

Paris, le 28 juillet 2023

ASA BRESSE BUGEY
Maison de la Culture et de la Citoyenneté
4 allée des Brotteaux
01000 BOURG EN BRESSE

M. Le Président

OBJET : Rallye du Suran - PEA
DATES : Les 22 & 23 septembre 2023

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

vendredi 28 juillet 2023

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

546

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

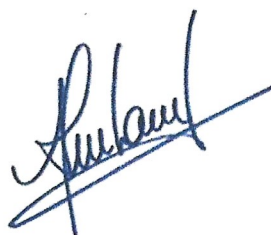
NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition

Copie Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org).

En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site www.ffsa.org, en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

28^{ème} Rallye National du SURAN

(Compétition à Participation Étrangère Autorisée)

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2024

Challenge de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes 2023

Fédération
Française du
Sport Automobile **FFSA**



ASA  **Bresse-Bugey**

Règlement Particulier Sportif

Rallye National

(Complète le règlement standard des rallyes)

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	10 août 2023
Ouverture des engagements :	10 août 2023
Clôture des engagements :	11 septembre 2023
Parution du roadbook :	15 septembre 2023
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 16 septembre de 09h00 à 19h00 Dimanche 17 septembre de 09h00 à 13h00 LES CONCHES INTERDITES Vendredi 22 septembre de 09h00 à 13h00 (Mise en place des Epreuves Chronométrées et fermetures de routes)



Vérifications des documents :

Avant les reconnaissances

Lieu : Salle administratives à côté de l'école Nivigne et Suran

- Horaires :**
- Le samedi 16 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h00
 - Le dimanche 17 de 09h00 à 12h00
 - En cas de reconnaissances le jour du rallye la remise se fera au foirail St Denis Les Bourg de 08h00 à 09h30

Vérification des voitures :

Heure de mise en place du parc de départ	Vendredi 22 septembre 10h30 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Vendredi 22 septembre 16h00 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Briefing voitures encadrement	Vendredi 22 septembre 17H15 FOIRAIL St-Denis-les Bourg

Publication des équipages admis au départ	Vendredi 22 septembre 18h00 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 22 septembre 18h00 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Briefing des Pilotes	Vendredi 22 septembre écrit et donné aux vérifications administratives
Départ première étape	Vendredi 22 septembre 18h30 (1° VHC)
Arrivée 1 ^{ère} étape	Vendredi 22 septembre 20h56 (1° VHC) FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Publication des résultats partiels 1 ^{ère} étape et Ordre et heures de départ de la 2 ^e étape	Samedi 23 septembre 01h00 FORAIL St-Denis-les-Bourg
Départ deuxième étape	Samedi 23 septembre 08h30 (1° VHC)
Arrivée finale	Samedi 23 septembre 18H39 (1°VHC) FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Vérification finale	Samedi 23 septembre Europe Garage, 01000 Bourg-en-Bresse
Publication des résultats du rallye	Samedi 23 septembre 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent FOIRAIL Saint-Denis-les Bourg
Remise des prix	23 septembre podium du Rallye FOIRAIL Saint-Denis-les Bourg

Les vérifications finales auront lieu au Garage EUROPE GARAGE, 01000 Bourg-en-Bresse. Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC (Le démontage sera effectué par Mornay Franck)**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile BRESSE BUGEY organise le **28ème Rallye National du SURAN** en qualité d'organisateur administratif.

Les organisateurs techniques seront Mr Roux Nicolas secondé par Melle Guillaumont Emma.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes sous le permis d'organisation numéro N° N19. En date du 14/06/2023.

Comité d'Organisation

Président :

Nicolas ROUX Licence N° 26298

Membres : Maurice FANONNEL, Lucie FILLAT, Gregory REVERDY, Christine LEAO, Franck MORNAY, Steve MORNAY, Marie-Pierre FEUILLET, Christian GUITTET, Emma GUILLAUMONT, Dominique DUPUPED, René ALLEGRE, Véronique COMBES, Sophie LAGARDE, Muriel LAGARDE,

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Secrétariat du Rallye : Emma GUILLAUMONT GARAGE FMC, 676 RTE DE BOURG 01250 CORVEISSAT Tel : **0685906595**

Permanence du Rallye : Emma GUILLAUMONT GARAGE FMC 676 RTE DE BOURG 01250 CORVEISSAT.

Du 10 août au 19 septembre 2023 uniquement

rallyedusuran@gmail.com Site web: www.rallyedusuran.com

Affichage officiel: Parc du FOIRAIL 200 Rue MONTBELIARDE 01000 SAINT DENIS LES BOURG

1.1P. OFFICIELS

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits.

Président ASA Bresse Bugey	ROUX Nicolas	26298	NCC	0504
Organisateur Technique	GUILLAUMONT Emma ROUX Nicolas	158335 26298	RCC NCC	0504 0504
Trésorier	GUITTET Christian	309097	ENCOC	0504
Secrétaire et Relation Officiels	LEAO Christine	189323	EICOB	0504
Secrétaire Adjointe et Relation Officiel	FEUILLET Marie-Pierre	158060	EICOB	0504
Responsable Commissaires	LAGARDE Muriel	322487	ENCOC	0504
Responsable Implantation Parc	MORNAY Franck	158334	NCC	0504
Responsable logistique	GUILLAUMONT Emma	158335	RCC	0504
Logistique implantation	MORNAY Steve	342227	ENCOC	0504
LISTING OFFICIELS RALLYE DU SURAN 2023				
Directeur de Course	HERITIER Thierry	1713	EIDCR	0515
Chauffeur autorité	GIRAUD Olivier	12072	EIV	0504
Autorité	GUILLAUMONT Emma	158335	RCC	0504

Responsable PARCS	PERRIN	Nicolas		
Directeur de Course VHC et Rallye 2	HERITIER Thierry	1713	EIDCR	0515
Directeur de Course délégué ES 1 - 3 - 6 - 9	MUSELLI Bruno	2403	EIDCR/EICS	0508
Directeur de Course délégué ES 2 - 4 - 7 - 10	BUISSON François	162483	EIDCR	0515
Directeur de Course délégué ES 5 - 8	BERTRAND Jacky	14532	EIDCR	0403
Directeur d'épreuve ES 1 - 3 - 6 - 9	VERNET Daniel	147321	EIDCR	0508
Directeur d'épreuve Adjoint ES 1 - 3 - 6 - 9	VIALA Vincent	191374	EICOB	0508
Directeur d'épreuve Inter ES 1 - 3 - 6 - 9	LOLLIA Max St-Ange	150787	EIDCR/EICS	0445
Directeur d'épreuve Inter Adjoint ES 1 - 3 - 6 - 9	CURRAT Sébastien	5177	ENDCS	0504
Directeur d'épreuve ES 2 - 4 - 7 - 10	LAFOND Pascal	227446	EIDCR	0410
Directeur d'épreuve Adjoint ES 2 - 4 - 7 - 10	COLOMB P-Alain	153833	EIDCR/EICCR	0504
Directeur d'épreuve ES 5 - 8	VINCENT-GENOD Sté- phane	24887	EIDCR	0414
Directeur d'épreuve Adjoint ES 5 - 8	VINCENT-GENOD Natha- lie	210885	EIDCR	0414
TRICOLORE PILOTE	LUSSIANA Maxime	233332	EIDCR	0510
TRICOLORE DC	LOIZEAUX Didier	12037	RCC/EICS	0414
RESPONSABLE DE CLASSEMENT	DURAND Jean Paul	27683	EICA	0503
RESPONSABLE DE CLASSEMENT	BEFFY Corinne	27682	EICB	0503
Radios	CONCEPT COM			
Info Sono 1	MERMET Gilbert	34846	EICS	0414
Info Sono 1	BIBOST Xavier	229298	EICOB	0515
Voiture ouverte 000 Pilote	BATAILLE Gilles			
Voiture ouverte 000 Copilote	BENOIT Laurent	46771	EIDCR	0509
Voiture ouverte 00 Pilote	IPOLITTI Pascal			
Voiture ouverte 00 Copilote	DESHAYES Jean-Luc	61305	EIDCR	0520
Voiture ouverte 0 A VH Pilote	GACON Eric	9100	EIDCR	0403

Voiture ouvreuse 0 A VH Pilote	LONGIN Françoise	325630	NCCR	0403
Voiture ouvreuse 0 M Pilote	MORNAY Franck	158334		0504
Voiture ouvreuse 0 M Copilote				
Balai	FANONNEL Maurice			0504
Balai	BOURGUIGNON Bernard	22919	EID	0501
Chargés des relations avec les concurrents	PERRIN Nathalie	1716	EICS	0515
Chargés des relations avec les concurrents	BOUIN Philippe	257704	EICS	0515
Président Collège	ANNOVAZZI Jean-Carl	8408	EICS	0520
Membre Collège	DESHAYES Catherine	220855	EICS/EIDCR	0521
Secrétaire Collège	MUGNIER Jocelyne	23843	EICS/EICCR	0514
Juge de faits 1	MORANGE Robert	1981	EICS+EIDCR	0503
Juge de faits 2	MOREL Georges	11762	EICS	0501
Juge de faits 3	VERRIERE Fernand	6123	EICS	0520
Juge de faits 4	FAURE Marie Noëlle	20376	EICS	0520
Relation Presse	GAILLARD Gilles			
Speaker	GAVARD Philippe	173941	NP	0599
Commissaire Technique Responsable MOD	RANCON Jean Marc	14085	EICTB	0515
Commissaire Technique Responsable VHC	RACHEX Christian	44181	EICTA	0518
Commissaire Technique Adjoint	BOSSEAU Yannick	223616	EICTB	0505
Commissaire Technique MOD	BILLOUD Alain	13082	EICTB	0505
Commissaire Technique MOD	CASSET Bernard	56047	EICTB	0514
Commissaire Technique MOD	GERARD J-François	136207	EICTST	0503
Médecin chef	X			
Observateur	MOCELLIN Denis	3310	EIDCR	0514

1.2P. ELIGIBILITE

Le 28ème **Rallye du SURAN** compte pour la coupe de France **2024** coefficient **3**, le Challenge de la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile 2023.

1.3P. VERIFICATIONS :

La liste des équipages engagés (dont l'ASA Bresse-Bugey aura reçu la demande d'engagement complète accompagnée des droits d'engagement) pourra être consultée sur le site Internet du rallye du SURAN, dès la date d'ouverture des engagements, le 10/08/2023, à l'adresse suivante : www.rallyedusuran.com

Elle permettra de prendre connaissance de la confirmation d'engagement et des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques qui auront lieu :

Pour les vérifications administrative et techniques : **vendredi 22 septembre 2023 de 10h00 à 16h30**
au FOIRAIL, 200 RUE MONTBELIARDE 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités suivantes :

- Jusqu'à 30' de retard : 15 € - heure supplémentaires : 15 €.

Par ailleurs, tout retard constaté par rapport à l'heure de convocation aux vérifications techniques donnera lieu à pénalisation.

Les vérifications finales auront lieu au Garage EUROPE GARAGE, 01000 Bourg-en-Bresse. Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC (Le démontage sera effectué par Mornay Franck)**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1.5.P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au 28^{ème} RALLYE NATIONAL DU SURAN doit sur le site internet (Paiement uniquement en ligne par CB ou VIREMENT BANCAIRE pas de chèque ni espèce)

**Le formulaire d'engagement est à remplir sur le site internet du rallye
www.rallyedusuran.com**

**Le paiement des droits d'inscription qui se fera en ligne officialisera immédiatement
l'engagement du concurrent**

3.1.1.10.P. Le nombre des engagés est fixé à 180 Voitures maximum (Moderne + VHC)

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passées ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais et accompagnées des droits d'engagement.

3.1.11.P. Les droits d'engagement sont fixés

Equipage licenciés FFSA ou étrangers

- Avec la publicité facultative des organisateurs 550 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs 1100 €

Equipage 100% ASA Bresse Bugey :

- Avec la publicité facultative des organisateurs 500 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs 1000 €

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux Concurrents qui, pour **des raisons de force majeure**, ne pourront pas se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur **par lettre recommandée** ou **qu'elle soit déposée via le formulaire de contact prévu à cet effet se trouvant sur le site internet du rallye.**

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications
- Au-delà de cette date, l'organisateur se réserve le droit de conserver la totalité des droits d'engagement, si la non-participation au rallye n'est pas justifiée ou n'est pas parvenue via le formulaire de contact du site internet.

3.1.12.P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Le paiement pourra se faire en ligne sur le site internet du rallye
et confirmera immédiatement l'engagement du concurrent**

3.3P Ordre de Départ

Rallye VHC puis Rallye Moderne

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance (avec CH) au FOIRAIL, Saint-Denis-les-Bourg

Les plaques ou autocollant d'assistance seront obligatoires pour accéder au parc d'assistance.

L'entrée des véhicules d'assistance dans le parc d'assistance sera autorisée uniquement aux véhicules possédant un sticker assistance sur le pare-brise. 2 stickers par équipage seront distribués.

Parcs d'assistance

Seuls 2 véhicules par équipages seront autorisés dans l'enceinte du parc. Des autocollants vous seront remis à l'entrée du parc **UNIQUEMENT** le vendredi de 08h30 à 17h30 (Aucun véhicule d'assistance ne pourra être admis après cet horaire). Il sera possible de récupérer votre autocollant en présentant la plaque d'immatriculation à l'accueil du foirail.

Les 2 véhicules devront impérativement être stationnés sur l'emplacement d'assistance.

EN CAS DE NON RESPECT DU STATIONNEMENT OU DE VEHICULE NON ENREGISTRE ET SANS AUTO-COLANT L'ORGANISATION SE RESERVE LE DROIT DE FAIRE ENLEVER LE VEHICULE ET UNE AMENDE FORFAITAIRE POURRA ETRE APPLIQUE

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National du SURAN représente un parcours de **360.3 kms**

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de **134.2 kms**

Les épreuves spéciales sont :

Première étape –2 ES

ES 1 = NIVIGNE - AROMAS (9.2 kms)

ES 2 = GRAND CORENT (9.6 kms)

Deuxième étape – 8 ES

ES 3 / 6 / 9 = NIVIGNE - AROMAS - LAVILLAT (20,2 kms).

ES 4 / 7 / 10 = GRAND CORENT (9.6 kms)

ES 5 / 8 = VALUISANT – LES CONCHES (13 kms).

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA. **3 passages par spéciale autorisés au maximum**

3 passages uniquement pour les versions longues + courtes de Chavannes

6.2.2 Véhicules :

- Véhicules de série
- Pneus de série homologués route
- Autocollant avec mention « Reconnaissance » et n° de course

Remise des Road Book – carnet d'itinéraire

Le road book sera en version numérique uniquement. Il y aura une possibilité d'achat le jour du rallye au tarif de 9€.

OBLIGATOIRE : La remise du Numéro de reconnaissance, des additifs et de l'horaire de convocation aux vérifications administratives se fera le samedi 16 septembre à partir de 9 h.

Les road book ne seront remis qu'aux participants ayant leurs dossiers au complet (copie des licences et permis de conduire ainsi que numéro de passeport du véhicule) Sans l'intégralité de ces éléments, les équipages ne seront pas admis aux reconnaissances.

- Le samedi 16 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h00
- Le dimanche 17 de 09h00 à 12h00
- En cas de reconnaissances le jour du rallye la remise se fera au foirail St Denis Les Bourg de 08h00 à 09h30

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- Le samedi 16 septembre de 09h00 à 19h00
- Le dimanche 17 septembre de 09h00 à 13h00
IMPERATIF (DEMANDE DES COMMUNES)

- Vendredi 22/09 de 09h00 à 13h00 **IMPERATIF**
fermeture des routes par la suite + implantation des es

Les vérifications administratives auront lieu le jour des reconnaissances.

**IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE PRENDRE LES SPECIALES A L'ENVERS
ET DE FAIRE DEMI-TOUR DANS LES SPECIALES.**
ATTENTION : certaines cordes pendant les reconnaissances seront matérialisées par de la rubalise.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard de la FFSA.

Les dépanneuses seront utilisées **uniquement** dans le seul but de libérer la route si celle-ci est **totalem**ent obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible.
En aucun cas, l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au Règlement Standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les prix sont cumulables

	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}
Scratch	300€ + 1 engagement 2024	200€ + 1/2 engagement 2024	100€ + 1/4 engagement 2024
Groupe + 6 partants	250 €	150 €	100 €
Classe de 1 à 7 partants	150 € + 1/2 engagement 2024	75 €	
Classe de 8 à 16 partants	200 € + 1/2 engagement 2024	150 € + 1/4 engagement 2024	100€
+ de 17 partants	250 € + 1/2 engagement 2024	200 € + 1/4 engagement 2024	100 € + 1/4 engagement 2024
Féminin (équipage 100% féminin)	250 € + 1/2 engagement 2024	100€ + 1/4 engagement 2024	(si moins de 3 équipages la dotation sera de 150€ pour la 1 ^{ère} et 50€ pour la seconde)

Les remises sur les engagements 2023 des classes et groupes ne sont pas cumulable avec les remises au scratch.

Les primes seront envoyées par voie postale sous environ 3 semaines après le rallye.

11^{-ème} Rallye National du SURAN VHC

22 Septembre – 23 Septembre 2023

COUPE DE FRANCE 2023 DES RALLYES VHC COEF 2

Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes 2023

Fédération
Française du
Sport Automobile **FFSA**



ASA  **Bresse-Bugey**

Règlement Particulier Sportif Rallye National VHC

(Complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques de la coupe de France des Rallyes VHC)

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	10 août 2023
Ouverture des engagements :	10 août 2023
Clôture des engagements :	11 septembre 2023
Parution du roadbook :	15 septembre 2023
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 16 septembre de 9h00 à 19h00 Dimanche 17 septembre de 9h00 à 13h00 LES CONCHES INTERDITES Vendredi 22 septembre de 9h00 à 13h00 (Mise en place des Epreuves Chronométrées et fermetures de routes)



Vérifications des documents :

Avant les reconnaissances

Lieu :	Salle administratives à côté de l'école Nivigne et Suran
Horaires :	- Le samedi 16 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h - Le dimanche 17 de 9h à 12h - En cas de reconnaissances le jour du rallye la remise se fera au foirail St Denis Les Bourg de 8h à 9h30

Vérification des voitures :

	Vendredi 22 Septembre de 10h à 16h30
Heure de mise en place du parc de départ	Vendredi 22 septembre 10h30 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Vendredi 22 septembre 16h00 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Briefing voitures encadrement	Vendredi 22 septembre 17H15 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Publication des équipages admis au départ	Vendredi 22 septembre 18h00 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 22 septembre 18h00 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Briefing des Pilotes	Vendredi 22 septembre écrit et donné aux vérifications administratives
Départ première étape	Vendredi 22 septembre 19h00 (1° VHC)
Arrivée 1 ^{ère} étape	Vendredi 22 septembre 20H56 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Publication des résultats partiels 1 ^{ère} étape et Ordre et heures de départ de la 2 ^e étape	Samedi 23 septembre 00h00 FORAIL St-Denis-les-Bourg
Départ deuxième étape	Samedi 23 septembre 8h30
Arrivée finale	Samedi 23 septembre 19H19 (1° VHC) FOIRAIL St-Denis-les Bourg

Vérification finale	Samedi 23 septembre Europe Garage, 01000 Bourg-en Bresse
Publication des résultats du rallye	Samedi 23 septembre 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent FOIRAIL Saint-Denis-les Bourg
Remise des prix	Samedi 23 septembre podium du Rallye FOIRAIL Saint-Denis-les Bourg

Les vérifications finales auront lieu au Garage EUROPE GARAGE, 01000 Bourg-en-Bresse. Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC (Le démontage sera effectué par Mornay Franck)**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile BRESSE BUGEY organise le **11ème Rallye National du SURAN VHC** en qualité d'organisateur administratif.

Les organisateurs techniques seront Mr Roux Nicolas secondé par Melle Guillaumont Emma.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la **FFSA N°XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes sous le permis d'organisation numéro **N° N19**.
En date du **14/06/2023**.

Comité d'Organisation

Président :

Nicolas ROUX Licence N° 26298

Membres : Maurice FANONNEL, Lucie FILLAT, Gregory REVERDY, Christine LEAO, Franck MORNAY, Steve MORNAY, Marie-Pierre FEUILLET, Christian GUITTET, Emma GUILLAUMONT, Dominique DUPUPED, René ALLEGRE, Véronique COMBES, Sophie LAGARDE, Muriel LAGARDE,

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Secrétariat du Rallye : Emma GUILLAUMONT GARAGE FMC, 676 RTE DE BOURG 01250 CORVEISSIAT Tel : **0685906595**

Permanence du Rallye : Emma GUILLAUMONT GARAGE FMC 676 RTE DE BOURG 01250 CORVEISSAT.
Du 10 août au 19 septembre 2023 uniquement

rallyedusuran@gmail.com Site web: www.rallyedusuran.com

Affichage officiel: Parc du FOIRAIL 200 Rue MONTBELIARDE 01000 SAINT DENIS LES BOURG

1.1P. OFFICIELS

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits.

Idem rallye support

1.2P. ELIGIBILITE

Le 11ème Rallye du SURAN compte pour la coupe de France **2023** VHC coefficient **2**, le Challenge 2023 de la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile.

1.3P. VERIFICATIONS :

Taux Horaire MO : 60€

La liste des équipages engagés (dont l'ASA Bresse-Bugey aura reçu la demande d'engagement complète accompagnée des droits d'engagement) pourra être consultée sur le site Internet du rallye du SURAN, dès la date d'ouverture des engagements, le

10/08/2023, à l'adresse suivante : **www.rallyedusuran.com**

Elle permettra de prendre connaissance de la confirmation d'engagement et des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques qui auront lieu :

Pour les vérifications administrative et techniques : **vendredi 22 septembre 2023 de 10h00 à 16h30**
au FOIRAIL, 200 RUE MONTBELIARDE 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités suivantes :

- Jusqu'à 30' de retard : 15 € - heure supplémentaires : 15 €.

Par ailleurs, tout retard constaté par rapport à l'heure de convocation aux vérifications techniques donnera lieu à pénalisation.

Les vérifications finales auront lieu au Garage EUROPE GARAGE, 01000 Bourg-en-Bresse.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC (main d'œuvre opérée et facturée par Garage FMC)

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1.5.P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au 11^{ème} RALLYE NATIONAL DU SURAN doit sur le site internet (Paiement uniquement en ligne par CB ou VIREMENT BANCAIRE pas de chèque ni espèce)

Le formulaire d'engagement est à remplir sur le site internet du rallye www.rallyedusuran.com

Le paiement des droits d'inscription qui se fera en ligne officialisera immédiatement l'engagement du concurrent

3.1.1.10.P. Le nombre des engagés est fixé à 180 Voitures maximum (Moderne + VHC)

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passées ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais et accompagnées des droits d'engagement.

3.1.11.P. Les droits d'engagement sont fixés :

Equipage licenciés FFSA ou étrangers

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 550 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1100 €

Equipage 100% ASA Bresse Bugey :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 500 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1000 €

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux Concurrents qui, pour **des raisons de force majeure**, ne pourront pas se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur **par lettre recommandée ou qu'elle soit déposée via le formulaire de contact prévu à cet effet se trouvant sur le site internet du rallye.**

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 08 jours et plus avant le rallye
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications
- Au-delà de cette date, l'organisateur se réserve le droit de conserver la totalité des droits d'engagement, si la non-participation au rallye n'est pas justifiée ou n'est pas parvenue via le formulaire de contact du site internet.

3.1.12.P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Le paiement pourra se faire en ligne sur le site internet du rallye et confirmera immédiatement l'engagement du concurrent

3.3P Ordre de Départ

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance (avec CH) au FOIRAIL, Saint-Denis-les-Bourg.

Les plaques et autocollant d'assistance seront obligatoires pour accéder au parc d'assistance.

L'entrée des véhicules d'assistance dans le parc d'assistance sera autorisée uniquement aux véhicules possédant un sticker assistance sur le pare-brise. 2 stickers par équipage seront distribués (Soit un véhicule d'assistance et un véhicule léger (Ces 2 véhicules devront être stationnés sur l'emplacement dédié, y compris pendant l'assistance (L'organisateur se réserve le droit de modifier le nombre de véhicule en fonction du nombre de participant et de facturer le montant d'un emplacement supplémentaire si le(s) véhicule(s) ne sont pas strictement stationnés sur l'emplacement respectif de l'équipage).

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National du SURAN représente un parcours de **359.3 kms**

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de **134.2 kms**

Les épreuves spéciales sont :

Première étape –2 ES

ES 1 = NIVIGNE - AROMAS (9.2 kms)

ES 2 = GRAND CORENT (9.6 kms)

Deuxième étape – 8 ES

ES 3 / 6 / 9 = NIVIGNE - AROMAS - LAVILLAT (20,2 kms).

ES 4 / 7 / 10 = GRAND CORENT (9.6 kms)

ES 5 / 8 = VALUISANT – LES GONCHES (13 kms).

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA. 3 passages maximum par ES

3 passages uniquement pour les versions longues + courtes de Chavannes

6.2.2 Véhicules :

- Véhicules de série
- Pneus de série homologués route
- Autocollant avec mention « Reconnaissance » et n° de course

Remise des Road Book – carnet d'itinéraire

OBLIGATOIRE : La remise du Numéro de reconnaissance, des additifs et de l'horaire de convocation aux vérifications administratives se fera le samedi 16 septembre à partir de 9 h.

Les road book ne seront remis qu'aux participants ayant leurs dossiers au complet (copie des licences et permis de conduire ainsi que numéro de passeport du véhicule) Sans l'intégralité de ces éléments, les équipages ne seront pas admis aux reconnaissances.

- Le samedi 16 de 9h à 12h et de 13h30 à 19h
- Le dimanche 17 de 9h à 13h
- En cas de reconnaissances le jour du rallye la remise se fera au foirail St Denis Les Bourg de 8h30 à 9h00

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- Le samedi 16 septembre de 9h à 19h
- Le dimanche 17 septembre de 9h à 13h **IMPERATIF** (DEMANDE DES COMMUNES)
- Vendredi 22/09 de 09h à 13h **IMPERATIF** fermeture des routes par la suite + implantation des es

Les pré-vérifications administratives auront lieu le jour des reconnaissances.

3 passages par spéciale autorisés au maximum
IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE PRENDRE LES SPECIALES A L'ENVERS
ET DE FAIRE DEMI-TOUR DANS LES SPECIALES.
ATTENTION : certaines cordes pendant les reconnaissances seront matérialisées par de la rubalise.

6.4.7P

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement **interdit**, qu'il s'agisse de **chauffe** des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison, **nombreux contrôles seront effectués.**

Pénalités : 1^{ère} infraction **10 secondes de pénalité**
 2^{ème} infraction **1 minute de pénalité**
 3^{ème} infraction **disqualification**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

CH, ES, Parcs fermés, Regroupements : conformes au règlement standard de la FFSA.

Les dépanneuses seront utilisées **uniquement** dans le seul but de libérer la route si celle-ci est **totalement** obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible.

En aucun cas, l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux règles spécifiques FFSA VHC 2023.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme aux règles spécifiques FFSA VHC 2023.

ARTICLE 10P. PRIX

Remise des prix sur Podium Arrivée du RALLYE.

1 er SCRATH 1 ENGAGEMENT 2024 + Coupe

2 - ème 1/2 ENGAGEMENT 2024 + Coupe

3 - ème 1/3 ENGAGEMENT 2024 + Coupe

Un souvenir sera remis à chaque participant sur le podium.

28ème Rallye National du Suran



Etape 1					
Vendredi 22 septembre 2023					
CH	Lieux	ES	Liaison	Total	Temps
ES		Distance	Distance	Distance	Imparti
	Départ Etape 1				Lever du soleil 07h26
CH 0	Parc Fermé Foirail St Denis les Bourg				
	Podium Foirail St Denis les Bourg				18:30
	Service A Foirail				00:15
1	Prochain Refuel	18,8	59,8	78,6	
CH 0A	Service Sortie Foirail St Denis les Bourg		0	0	18:45
CH 1	Nivigne et Suran		27,8	27,8	00:40 19:25
ES 1	Nivigne - Suran	9,2			19:28
CH 2	Sur D59 b		7,6	16,8	00:40 20:08
ES 2	Grand Corent	9,6			20:11
CH 2A	Parc Fermé Foirail St Denis les Bourg		24,4	34,0	00:45 20:56
	Total Etape 1	18,8	59,8	78,6	
					Coucher du soleil 19h36

Section 1

Etape 2					
Samedi 23 septembre 2023					
CH	Lieux	ES	Liaison	Total	Temps
ES		Distance	Distance	Distance	Imparti
	Départ Etape 1				Lever du soleil 07h27
CH 2B	Sortie par fermé/entrée assistance				08:30
	Service B Foirail				00:40
2	Prochain Refuel	42,8	54,2	97,0	
CH 2 C	Service Sortie Foirail St Denis les Bourg		0	0	09:10
CH 3	Germagnat sur C202 100 m après X D86		29,9	29,9	00:40 09:50
ES 3	Chavannes - Aromas - Lavillat	20,2			09:53
CH 3A	Entrée Parc autographes		3,6	23,8	00:25 10:18
CH 3B	Sortie Parc autographes		0,5	0,5	00:15 10:33
CH 4	Sur D59b		0,5	0,5	00:05 10:38
ES 4	Grand Corent	9,6			10:41
CH 5	Valuisant sur Chemin de Corneloup		1,6	11,2	00:20 11:01
ES 5	Les Conches	13,0			11:04
CH 5A	Regroupement entrée Foirail		18,1	31,1	00:40 11:44
	REGROUPEMENT				
CH 5B	Regroupement Sortie-Service Entrée				01:00 12:44
	Service C Foirail				00:40
3	Prochain Refuel	42,8	53,7	96,5	
CH 5C	Service Sortie Foirail St Denis les Bourg		0	0	13:24
CH 6	Germagnat sur C202 100 m après X D86		29,9	29,9	00:40 14:04
ES 6	Chavannes - Aromas - Lavillat	20,2			14:07
CH 7	Sur D59b		4,1	24,3	00:30 14:37
ES 7	Grand Corent	9,6			14:40
CH 8	Valuisant sur Chemin de Corneloup		1,6	11,2	00:20 15:00
ES 8	Les Conches	13,0			15:03
CH 8A	Regroupement entrée Foirail		18,1	31,1	00:40 15:43
	REGROUPEMENT				
CH 8B	Regroupement Sortie-Service Entrée				00:30 16:13
	Service C Foirail				00:30
4	Prochain Refuel	29,8	58,4	88,2	
CH 8C	Service sortie		0	0	16:43
CH 9	Germagnat sur C202 100 m après X D86		29,9	29,9	00:40 17:23
ES 9	Chavannes - Aromas - Lavillat	20,2			17:26
CH 10	Sur D59b		4,1	24,3	00:30 17:56
ES 10	Grand Corent	9,6			17:59
CH 10A	Podium Foirail St Denis les Bourg		24,4	34,0	00:40 18:39
	Total Etape 2	115,4	166,3	281,7	
	Total Rallye	134,2	226,1	360,3	
					Coucher du soleil 19h34

Section 2

Section 3

section 4